

# Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther



Pour le zívoug de Sarah bat Avraham , Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



## Résumé de la Paracha

La Paracha de michpatim traite des lois qui ont été données à Moshé Rabbénou lorsqu'il est monté recevoir la Torah. Ainsi, l'ensemble des règles qui régissent la vie quotidienne est énoncé. Les lois concernant les esclaves et les modalités de leur libération, le meurtre, volontaire comme involontaire, les dommages physiques causés par l'homme ou par ce qui lui appartient (par exemple un taureau), mais également celles régissant les prêts, la garde d'objet etc..., sont ainsi détaillées dans ce passage de la Torah. La Torah fait également mention des principales fêtes du calendrier à savoir, Pessa'h, Chavouot, Roch Hachana et Kippour, ainsi que Souccot. La Paracha se termine par l'invitation de Moshé à monter sur la montagne pour y recevoir les deux tables en pierre sur lesquelles seront inscrits les dix commandements.

Dans le chapitre 22 de Chémot, la Torah dit :

ו/ כִּי-תִצָּא אֵשׁ וּמִצָּאָה קִצִּים, וְנֹאכַל גְּדִישׁ, אוּ הַקָּמָה, אוּ הַשָּׂדֶה --שְׁלֵם יִשְׁלֵם, הַמִּבְעֵר אֶת-הַבְּעֵרָה  
6/ "Si le feu, en s'étendant, gagne des buissons et dévore une meule de blé, ou la moisson ou le champ d'autrui, l'auteur de l'incendie sera tenu de payer.

Versets De la Paracha

Notre paracha se focalise sur les lois régissant la vie de tous les jours et détermine quels seront les jugements à mettre en place dans les différents cas de figures se présentant aux sages. Les principaux types de dommage sont ainsi énumérés et la Torah légifère sur chacun d'entres eux. Nous avons évoqué à plusieurs reprises les différents prismes

de lecture contenus dans le texte de la Torah. Sans pour autant nier le sens simple, nos sages décèlent une sous-couche de lecture, une analyse inscrite en filigrane pour révéler d'autres informations que le texte apparent. Le même verset, les mêmes mots condensent alors plusieurs réalités, de la plus simple à la plus complexe. Il faut bien avoir à

l'esprit que cela ne se limite pas uniquement aux textes dictés par Hachem. Nos sages ont également suivis cette démarche pour cacher les secrets de la Torah dans leurs propres écrits afin de laisser les pistes permettant aux générations suivantes de décrypter les sens cachés de l'écriture. Dans notre cas, nous comprenons alors qu'en plus de la loi sur les flammes, se trame une dimension profonde dont les informations sont éparpillées dans les différents écrits des sages bien qu'ils semblent ne pas en traité en apparence.

Notre analyse va se baser sur un passage du **Zohar** (Chémot, page 118b) que nous allons tenter d'appréhender au travers des commentaires de nos maîtres.

La guémara (traité Baba Kama, page 2a) enseigne :

אַרְבָּעָה אַבּוֹת נִזְיָקִין, הַשּׁוֹר וְהַבּוֹר וְהַמְּבַעַה וְהַהֶבְעֵר  
*Il y a quatre catégories de dommages : le taureau, le puits, l'homme (en nous basant sur l'opinion de Rav évoquée plus loin dans guémara) et le feu... .*

Sur cette entame de traité, les **Tosfot** soulignent une différence de formulation avec d'autres textes équivalents. Un mot est absent du texte : il s'agit de « הן - hen » signifiant, « elles sont ». Nous aurions alors du trouver « *Les types de dommages sont de quatre catégories* ». Les **Tosfot** jugent cette différence négligeable et concluent sans établir de raison entre les cas où le mot « הן - hen » est présent et ceux où il est absent. Les sages de la mystique y voient quant à eux un sens réel. « הן - hen » constitue la conjugaison en hébreu du verbe « être » en rapport avec le nom d'Hachem. Le **Rama' Mipano** (Assara Maamarot, Maamar 'Hakor Din, 'Helek 1, perek 3) établit une différence profonde entre les deux cas. Le mot « הן - hen » est présent lorsqu'il s'agit de donner l'existence aux choses en rapport avec la sainteté et au contraire son absence vient témoigner du refus de nos maîtres de manifester cela concernant les choses en rapport avec le mal.

Il ressort dores et déjà que notre support d'étude, celui des quatre catégories de dommage, s'inscrit dans une notion négative, chose que nous pressentons naturellement lorsqu'il s'agit des

dommages.

Sur cette base, nous pouvons nous pencher sur le développement du **Rokéa'h** (sur notre guémara) qui analyse en détail les propos du **Zohar** dont nous traitons pour en fournir toute la substance. Un principe est évoqué par les sages : ce qu'Hachem a créé dans le côté positif dispose d'un antagoniste négatif. Il est révélé que le trône du Maître du monde dispose de quatre gravures : le taureau, l'aigle, le lion et l'homme. Par symétrie, quatre symboles vont incarner les forces du mal, il s'agit des quatre catégories de dommage dont nous parlons. Il est à noter que le **Zohar** les analyse dans un ordre différent de celui du **Talmud** : le taureau, le puits, le feu et l'homme.

Avant d'entrer plus en avant dans les propos du **Rokéa'h**, arrêtons-nous sur cette différence entre le **Talmud** et le **Zohar**. Le débat porte sur la troisième et la quatrième catégorie de dommage nommées respectivement le « מְבַעַה - Mav'é » et le « הֶבְעֵר - Hévé'ér ». Tous sont d'avis que le quatrième, le « הֶבְעֵר - Hévé'ér » correspond au feu. La différence se fait sur le troisième, le « מְבַעַה - Mav'é ». Le **Talmud** estime qu'il s'agit de l'homme (du point de vu de Rav. Chmouël le comprend comme les dommages causés par les dents, mais cela ne change rien à notre propos). Le **Zohar** considère qu'il s'agit à nouveau du feu, mettant alors en place une double occurrence du même dommage : « מְבַעַה - Mav'é » et le « הֶבְעֵר - Hévé'ér » seraient tous deux une caractéristique du feu. L'homme, le quatrième dommage serait alors mentionné plus loin d'après le **Zohar**. Cette double occurrence du même dommage surprend bien évidemment dans les propos du **Zohar** et amène le **Rokéa'h** à écrire : « *Bien qu'une partie de ses propos diverge avec notre guémara - dans la mesure où il écrit que le « מְבַעַה - Mav'é » correspond au feu comme c'est le cas pour le « הֶבְעֵר - Hévé'ér » et que le Talmud conclue différemment – il est évident que ses saintes paroles s'expriment en rapport avec des secrets et nous constatons à plusieurs reprises que le Zohar est en désaccord avec le Talmud* ».

Il ressort alors du point de vu du **Zohar** que l'ordre établi soit : le taureau, le puits, le feu (doublement mentionné) et l'homme. Ce

détail aura une répercussion importante pour la suite.

Poursuivons les propos du **Rokéa'h**. Le maître pose alors une remarque souvent faite par le **Talmud** concernant la formulation du texte. « *Il y a quatre catégories de dommages : le taureau, le puits, l'homme et le feu...* ». Dans les faits, nous notons que les quatre catégories en question sont ensuite citées, de fait, quelle est la pertinence de la précision du nombre. Nous nous en serions passés dans la mesure où nous sommes tous capables de remarquer que le **Talmud** énumère quatre types de dommage sans que l'auteur ne juge utile de les compter pour nous. Le **Rokéa'h** révèle ici que ces quatre catégories tirent leur source de quatre forces du mal (nous en avons déjà évoqué trois précédemment, voir dvar Torah Chémot 5782) insinuées dans notre entame de la prière de 'Arvit (Téhilim, chapitre 78, verset 38) :

וְהוּא רַחוּם, יִכַּפֵּר עֲוֹן-- וְלֹא-יִשְׁחָתֵת: וְהִרְבָּה, לְהַשִּׁיב אָפוּי;  
וְלֹא-יַעִיר, כָּל-תְּמִתּוֹ

*Mais lui, plein de miséricorde, pardonne les fautes, pour ne pas détruire; bien souvent il laisse sa colère s'apaiser, et n'a garde de déchaîner tout son courroux.*

Les mots en gras sont le noms des quatre forces qui encadrent l'ange du mal. Leur représentation terrestre se manifeste au travers des quatre catégories de dommage cités dans le **Talmud**. C'est en ce sens que l'auteur de la Michna en question mentionne le nombre « quatre » bien que nous puissions nous en passer. Par cela il met en place une double dimension : il y a quatre forces spirituelles gouvernant quatre aspects terrestres que sont les catégories de dommages.

Le même raisonnement s'applique pour une autre michna (Traité Baba Métsia', chapitre 7, michna 8) :

אַרְבָּעָה שׁוֹמְרֵי־הֵן. שׁוֹמֵר חֲנָם, וְהַשׂוֹאֵל, נוֹשֵׂא שָׂכָר, וְהַשׁוֹכֵר  
*Les types de gardiens sont de quatre catégories : le gardien bénévole, l'emprunteur, le gardien rémunéré et le locataire.*

Nous constatons cette fois la présence du mot « הֵן - hen » indiquant une mention en rapport avec la sainteté. Là encore, nous notons que le maître

recense de façon superflue le nombre de gardien. Nous déduisons alors une double répercussion : il existe quatre effigies célestes gravées sur le trône d'Hachem et elles entrent en correspondance terrestre avec les quatre types de gardiens. Répétons ce que nous avons déjà dit. Les quatre gardiens ainsi que les quatre dommages existent bien au sens simple et ils présentent de grandes implications juridiques. Seulement, nos maîtres dissimulent dans ces simples mots, des dimensions spirituelles particulièrement profondes, sans pour autant nier le sens premier.

Le **Rama'h Mipano** (sus-mentionné) apporte une allusion à ces quatre gardiens dans le verset suivant (Yéchayahou, chapitre 62, verset 6) :

עַל-חֹמֹתֶיךָ יְרוּשָׁלַם, הִפְקַדְתִּי שְׁמָרִים--כָּל-הַיּוֹם וְכָל-הַלַּיְלָה  
תְּמִיד, לֹא יִחָשׂוּ; הַמְזַכְרִים, אֶת-יְהוָה--אֶל-דָּמִי, לָכֶם  
*Sur tes remparts, ô Jérusalem, j'ai posté des guetteurs, qui ne se tairont ni le jour ni la nuit, en aucun temps: "O vous qui faites appel au souvenir de Hachem, ne prenez aucun répit!*

Une notion apparaît de cette comparaison : les quatre gardiens symbolisant les quatre forces positives assurent la protection des murs du Beth Hamikdash. Une confrontation se met alors en place avec les quatre manifestations négatives responsables de sa destruction. À ce sujet, le **Zohar** rapporte que le feu a été le vecteur de la destruction comme l'indique le verset (Ekha, chapitre 4, verset 11) :

כִּלְהַיְהוּהָ אֶת-תְּמִתּוֹ, שִׁפָּף חֲרוֹן אָפוּי; וַיִּצַת-אֵשׁ בְּצִיּוֹן,  
וַתֹּאכַל יְסוֹדֶתֶיהָ  
*Hachem a lâché tout son courroux, Il a répandu le feu de sa colère; Il a allumé un incendie dans Sion, qui en a dévoré jusqu'aux fondements.*

La Guémara (Traité Baba Kama, page 60b) met cela en relation avec notre verset (le premier cité) réclamant remboursement à celui qui déclenche un feu : « *Hakadoch Baroukh Hou dit : À moi reviens de payer le feu que J'ai fait passer. C'est moi qui ai fait sortir le feu sur Sion comme il est dit : " Il a allumé un incendie dans Sion ", c'est donc Moi qui devra le reconstruire par le feu, comme il est dit (Zékharia, chapitre 2, verset 9) : " Et moi, je lui serai, dit Hachem, une*

*muraille de feu tout autour, et Je serai un sujet de gloire au milieu d'elle. " ».*

Cette affirmation suscite une question évidente. Certes nous devinons que tout provient du Maître du monde et que naturellement la destruction du temple n'aurait pu se faire sans son aval. Toutefois cette décision est la conséquence de nos fautes en l'absence desquelles, Il n'aurait aucune raison de nous sanctionner. Pourquoi alors Hachem se déclare responsable des flammes s'abattant sur le le Beth Hamikdach ?

Les **Tosfot** (Sur le traité 'Haguiga, page 27a) apportent au nom du midrach (Tan'houma, parachat térouma, ot 11) que Moshé a été surpris en recevant l'ordre d'Hachem de construire un autel en bois recouvert d'une fine couche de cuivre afin d'y présenter les sacrifices. La Torah demande en effet (Vayikra, chapitre 6, verset 6) à ce que le feu brûle en permanence sur l'autel, comment cette petite épaisseur de cuivre pourrait-elle empêcher que les flammes finissent par consumer le bois de l'autel ? À cela, le Maître du monde lui a répondu : *« ainsi fonctionne le feu céleste : un feu dévorant le feu mais ne consommant pas, comme en atteste l'évènement du buisson. »*

Que signifie l'expression *« un feu dévorant le feu »* ? Elle se justifie par la nécessité de présenter un feu terrestre sur l'autel. Quand bien même le feu céleste ne porterait pas atteinte au bois de l'autel des sacrifices, le feu terrestre obligatoirement présent sur les sacrifices se chargerait de le faire. Ce dernier ne peut prétendre aux mêmes fonctions que le feu descendu du ciel et de fait, le bois ne peut pas lui résister. C'est en ce sens qu'Hachem précise une fonction particulière du feu céleste : il est capable de brûler le feu terrestre. De fait, l'apport humain de flamme n'est pas dangereux pour le bois de l'autel tant le feu divin le protège du danger des flammes terrestres.

En appliquant cela à notre propos, une idée remarquable émerge. Hachem se déclare comme responsable de l'envoi des flammes. Les flammes provenant du ciel n'ont rien à voir avec les flammes terrestres. Leur rôle est en quelques sortes d'invalider les flammes traditionnelles, de

les rendre inopérantes. L'intervention d'Hachem se place alors dans un tout autre registre : face au feu de l'ennemi venu détruire, Hachem fait descendre des flammes du ciel dans le but de protéger le temple des forces du mal.

Pourquoi alors le temple a-t-il été détruit ? N'aurait-il pas du être préservé par la présence du feu divin ?

Pour comprendre, il nous faut analyser un phénomène similaire s'étant produit sur les tables de la loi.

Le **Kli Yakar** (Chémot, chapitre 20, verset 15) explique qu'en sortant de la bouche d'Hachem, le texte des dix commandements s'est matérialisé dans le ciel et le peuple a pu voir ce qui était dit. Il prouve cela grâce au midrach bien connu concernant le moment où Moshé a brisé les tables de la loi à son retour de la montagne, lorsqu'il a constaté la faute du veau d'or. Nos sages enseignent qu'à cet instant, les lettres se sont littéralement envolées et ont quitté les tables. Il ne s'agit pas d'une métaphore mais au contraire d'une description de l'évènement en question. Les lettres se sont réellement séparées du bloc ce qui traduit bien un consistance de ces dernières. Le **Kli Yakar** fait ensuite une analyse aussi pertinente que surprenante. Pour l'écriture des secondes tables, la Torah dit (Chémot, chapitre 34, verset 1) :

וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה, פָּסֹל-לְךָ שְׁנֵי-לְחֹת אֲבָנִים  
כַּרְאשֹׁנִים; וְכָתַבְתִּי, עַל-הַלְחֹת, אֶת-הַדְּבָרִים, אֲשֶׁר הָיוּ  
עַל-הַלְחֹת הַרְאשֹׁנִים אֲשֶׁר שָׁבַרְתָּ:

*Hachem dit à Moshé : « Taille, toi-même deux tables de pierre comme les premières et J'écrirai sur les tables les mots qui étaient sur les premières tables que tu as brisées ».*

Hachem précise avoir écrit sur les secondes tables les paroles inscrites sur les premières. Il faut remarquer que la torah ne dit pas qu'elle écrit la même chose dans le sens où il s'agirait d'une copie. Les mêmes paroles sont présentes, à savoir que le texte initial est celui qui se retrouve dans les deux tables et non une copie identique. Dieu a récupéré les lettres s'étant échappées des premières tables pour les replacer dans les nouvelles.

En présence de forces négatives, ces lettres quittent notre monde pour remonter dans le ciel. Elles n'en sont pas pour autant dégradées, elles restent préserver attendant le moment de revenir se graver sur les tables. Le même raisonnement s'applique alors au temple. Lorsque les flammes humaines, celles-là même qui incarnent les forces du mal, viennent s'en prendre au temple, Hachem intervient par ses propres flammes pour empêcher l'atteinte des forces du bien. Cependant, ces énergies positives se replient, elles retournent à leur source dans le ciel et ne peuvent rester dans notre monde. La force du bien antagoniste au feu se retire alors.

Un détail frappant se met alors en évidence. Nous évoquons les forces positives confrontées aux forces négatives tel que le **Zohar** les développe. Dans l'ordre, il s'agissait d'une part du taureau, de l'aigle, du lion et de l'homme pour le bien et du taureau, du puits, du feu et de l'homme pour le mal. Il s'avère que le lion céleste se positionne en troisième place contre les flammes.

Cela fourni un écho particulier aux propos de la guémara (traité Yoma, page 69b) :

« " Ils ont crié d'une grande voix vers Hachem leur Dieu". Qu'ont-ils dit ? Rav dit, et certains pensent que c'est Rabbi Yo'hanan qui le dit : "Hélas, hélas, le mauvais penchant idolâtre est responsable de la destruction du temple, de l'incendie du hékhal, il a tué tous les tsadikim, exilé les bné-Israël et jusqu'à maintenant il danse parmi nous (en nous tentant) ! N'est-ce pas qu'il nous a été donné uniquement pour que nous recevions une récompense (en luttant contre lui) ? Maintenant, nous ne voulons ni de lui ni de sa récompense !" Est alors tombée une lettre du ciel sur laquelle se trouvait l'inscription "אמת vérité". Rav 'Hanina a alors dit : "apprends de là, que le sceau d'Hachem est le mot "אמת vérité". Les sages se sont alors engagés dans un jeûne de trois jours et trois nuits et le mauvais penchant de l'idolâtrie leur a été confié. Un lionceau de feu est alors sorti du saint des saints du temple et Zékharia le prophète a dit à Israël : "C'est le penchant de l'idolâtrie !" » La guémara raconte ensuite que les sages ont détruit ce penchant.

Ce texte corrobore parfaitement notre propos. L'idolâtrie est une des fautes ayant conduit à la destruction du temple. Elle s'inscrit dans le registre du mal venu s'en prendre aux forces du bien. Le feu destructeur s'abat alors contre les murs du Beth Hamikdash et cherche à s'en prendre à sa sainteté. C'est alors qu'Hachem entoure le temple d'un feu céleste. Ce dernier a pour caractéristique de ne pas brûler la matière mais de détruire les flammes terrestres. Le feu humain symbolisant les forces du mal se trouve lui même consumé, expliquant que les forces négatives se voient amoindries et non renforcées au lendemain de la destruction. Comme en atteste le précédent texte, l'idolâtrie responsable de la destruction est elle-même supprimée. Cette perte de force correspond à l'intervention du feu divin venu la détruire. En correspondance, les forces du bien se retirent, ne pouvant plus rester dans ce monde. Ce n'est pas n'importe quelle forme qui se manifeste, c'est le lion, celui-là même qui se positionne face au feu. Le lion remonte dans le ciel et emporte avec lui toute la sainteté du temple, à l'image des lettres présentes sur les tables et qui se retirent devant les fautes du peuple. Le schéma se poursuit alors à l'identique : les tables sans les lettres sources de leur spiritualité finissent brisées, de même les pierres du temples privées de leur composante divine finissent par s'effondrer incapable de se maintenir.

Les flammes envoyées par le Maître du monde ne sont donc pas venu détruire, elles sont au contraire apparues pour protéger et pour conduire la sainteté du temple vers le ciel. C'est pourquoi Hachem déclare « C'est moi qui ai fait sortir le feu sur Sion c'est donc Moi qui devra le reconstruire par le feu ». Comment cela se manifeste-t-il ? Le verset nous l'a déjà indiqué (Zékharia, chapitre 2, verset 9) : « " Et moi, Je lui serai, dit Hachem, une muraille de feu tout autour, et Je serai un sujet de gloire au milieu d'elle. " ». De même que le feu de Dieu s'est déposé en film protecteur autour du temple, de même ce revêtement descendra à nouveau, accompagné de ce qu'il a emporté la première fois, à savoir la sainteté du temple.

Peut-être pouvons-nous alors tenter de comprendre la raison pour laquelle le **Zohar** semblait compter le feu à deux reprises dans les mentions des dommages. Cela viendrait alors connoter les deux dimensions des flammes :

celles issues du mal et celles issues du bien et ayant servis à la protection de la sainteté du temple. Hachem aurait alors inséminé le feu protecteur aux côtés du feu destructeur afin de lui appliquer la même règle : « *l'auteur de l'incendie sera tenu de payer.* ». En tant que « responsable » de la présence de feu céleste ayant retiré la sainteté du temple, Hachem se « rend coupable » de restituer la perte, de rétablir le temple accompagné des mêmes flammes. C'est pourquoi le Zohar parle de deux feux, afin de distinguer deux catégories de flammes. La nature de l'une d'entre elles est positive et ne devrait se trouver mélanger aux quatre catégories de dommage. Seulement, le Maître du monde la positionne spécifiquement ici pour indiquer son opposition au feu terrestre capable de détruire.

Notre développement nous conduit à une

conclusion évidente. Il n'y pas de limite à l'amour qu'Hachem nous porte. Même au moment de détruire, Il protège, feint d'être responsable et clame Sa « culpabilité » pour assurer l'espoir dans notre cœur de retrouver sa proximité. Lorsque nous voyons des flammes s'abattre sur Yérouchalaïm, le ciel entendait Hachem crier son amour pour Israël. Il semble que depuis des siècles nous soyons restés sourds à cet appel du cœur. N'est-il pas temps d'écouter, de ressentir cette passion envers celui à qui nous devons tout ? Yéhi ratsone que nous trouvions la force de refouler notre mauvais penchant pour exprimer notre reconnaissance inconditionnelle envers le Maître du monde, *amen véamen.*

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit